

COMMUNE DE ST GENES DU RETZ
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
13 AVRIL2022

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le treize Avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles MAS, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Quorum : 6
Le quorum est constaté.

La séance est ouverte à 20H00

Secrétaire de séance : Mme Dumarchey

Pouvoirs : Mme Gruet donne pouvoir à
Mme Dumarchey

Conseillers	P	E	A
<i>Maryline CERCY</i>	x		
<i>Guytaine DUMARCHEY</i>	X		
<i>Patrice FOUILLOUX</i>	X		
<i>Jean-Claude GRAND</i>			X
<i>Valérie GRENOUILLAT</i>	x		
<i>Odile GRUET</i>		x	
<i>Laurent JAHARD</i>	X		
<i>Gilles MAS</i>	X		
<i>Eric MORET</i>	X		
<i>Nicolas SERVIERE</i>	X		
<i>Frédéric VIALARD</i>	x		

P : Présent, E : Excusé, A : Absent

LE CONSEIL MUNICIPAL EST ENREGISTRE.

Mr le Maire sollicite un volontaire pour exercer la fonction de secrétaire de séance. Personne ne souhaitant tenir ce rôle. Mr le Maire demande à Mme Dumarchey d'être secrétaire de séance, une fois de plus, ce qu'elle accepte.

I - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 09 Mars 2022

Mr le Maire demande s'il y a des remarques à apporter au compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal et soumet à approbation. M. Fouilloux demande que l'approbation du compte rendu s'effectue à bulletins secrets.

Le résultat du vote du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09/03/2022 est de :
6 voix contre, 4 voix pour.

II - Compte de Gestion Du Budget Assainissement 2021

- Vu l'article L2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire présente le compte de gestion du Budget Assainissement 2021 de la commune, dressé par **Mme FOURNIER et Mrs FLATRES, CHATARD**, comptables à la trésorerie de RIOM. Il doit être voté préalablement au compte administratif.
- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Mr le Maire Gilles MAS ne prend part au vote.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal a 6 voix contre, à 3 voix pour.

- **Refuse** le compte de gestion des trésoriers municipaux pour l'exercice 2021.
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

III - Compte Administratif du Budget Assainissement 2021

Le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses de fonctionnement : **13 385.74 €**
- Recettes de fonctionnement : **44 934.65 €**

Soit un excédent de fonctionnement de : 31 458.91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses d'investissement : **7 543.16 €**
- Recettes d'investissement : **12 003.00 €**

Soit un excédent d'investissement de : 4 459.84 €

Monsieur le Maire, Gilles MAS, ne prend part au vote.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 voix contre, à 3 voix pour

- **Refuse** le Compte Administratif du Budget Principal 2021

.IV - Affectation des Résultats du Budget Assainissement 2021

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement

- Résultat reporté **+ 12 894,89 euros**
- Résultat de l'exercice **+ 31 548,91 euros**

Situation nette au 31/12/2021 + 44 443,80 euros

Section d'investissement

- Résultat reporté **+ 31 265,98 euros**
- Résultat de l'exercice **+ 4 459,84 euros**

Situation nette au 31/12/2021 + 35 725,82 euros

Mr le Maire, Gilles MAS ne prend part au vote.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 7 voix pour, à 3 voix contre

- **Décide** d'affecter en report au Budget Primitif 2022 :

Section de fonctionnement : Compte 002 : + 14 443.80 euros

Section d'investissement : Compte 001 : + 30 000.00 euros

Compte 1068 : 0

V - Budget Primitif 2022 – Assainissement

Le Budget Primitif 2022 - Assainissement est équilibré en **fonctionnement** : dépenses et recettes pour un montant de **69 402.95 €**.

Il est également équilibré en **investissement** : dépenses et recettes pour un montant de **77 728.82€**.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal,

- **Refuse** le Budget Primitif de l'Assainissement à 6 voix contre, à 4 voix pour.

VI - Compte de Gestion du Budget Principal 2021

- Vu l'article L2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire présente le compte de gestion du Budget Assainissement 2021 de la commune, dressé par **Mme FOURNIER et Mrs FLATRES, CHATARD**, comptables à la trésorerie de RIOM. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Mr le Maire Gilles MAS ne prend part au vote.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal a 6 voix contre, à 3 voix pour

- **Refuse** le compte de gestion des trésoriers municipaux pour l'exercice 2021.
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VII - Compte Administratif du Budget Principal 2021

Le Compte Administratif du Budget Principal 2021 fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de Fonctionnement : **232 404.65 €**
- Recettes de fonctionnement **270 452.65 €**

Soit un excédent de fonctionnement de : 38 048.00 €

- Dépenses d'investissement : **28 634.46 €**
- Recettes d'investissement : **53 966.15 €**

Soit un excédent d'investissement de : 25 331.69 €

Monsieur le Maire, Gilles MAS, ne prend part au vote.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 voix contre, à 3 voix pour

- **Refuse** le Compte Administratif du Budget Principal 2021.

VIII - Affectation des Résultats du Budget Principal 2021

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement

- Résultat reporté + **105 228,66 euros**
(Dont 25 000 euros affectés à la section investissement)
- Résultat de l'exercice + **38 048,00 euros**

Situation nette au 31/12/2021 : + 118 276,66 euros

Section d'investissement

- Résultat reporté + **133 060,71 euros**
- Résultat de l'exercice + **25 331,69 euros**

Situation nette au 31/12/202 : + 158 392,40 euros

Monsieur le Maire, Gilles MAS, ne prend part au vote.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 5 voix pour, à 2 voix contre, à 2 abstentions

Décide d'affecter en report à nouveau au Budget Primitif 2022.

Section de fonctionnement : Compte 002 : + 48 276.66 euros

Section d'investissement : Compte 001 : + 70 000.00 euros
Compte 1068 : 0

IX - Budget Primitif 2022 – COMMUNE

Le Budget Primitif 2022 de la commune est équilibré en **fonctionnement** : dépenses et recettes pour un montant de **366 812.87 €**

Il est également équilibré en **investissement** : dépenses et recettes pour un montant de **321 419.37 €**

Les membres du Conseil Municipal, l'exposé entendu, et après en avoir délibéré,

- **REFUSE** le Budget Primitif 2022 de la commune à 6 voix contre, à 4 voix pour, 0 abstention.

IV Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire passe aux questions diverses. Il expose les points suivants :

- Mme la Députée Christine Pires Beaune souhaite rencontrer le Conseil Municipal le 19 avril prochain. Cette réunion initialement prévue à 9h (tel qu'indiqué dans le mail qui a été transmis à l'ensemble de l'équipe) aura lieu à 10h.
- Les travaux de l'église ont démarré le 11 avril dernier pour une durée estimée à 2 mois.
- Mr le Maire sollicite le Conseil Municipal pour avoir leur approbation quant à l'embauche d'un jeune de la commune pour aider notre agent technique durant la période estivale.
- Une opération broyage en partenariat avec le SBA est en cours sur la commune.
- Une réunion du Conseil d'Ecole a eu lieu le 24 mars 2022. Les effectifs pour la rentrée 2022/2023 sont les suivants : 82 élèves au total dont 43 à St Genès et 39 à Vensat. Attention à l'effectif de la classe de CE1/CE2 qui sera de 25 élèves. La salle actuelle ne pourra accueillir plus d'enfants.
- Mr le Maire demande l'avis de l'ensemble du Conseil sur l'utilité de maintenir l'éclairage du village en période hivernale jusqu'à 23h. L'ensemble du Conseil propose une extinction de l'éclairage public à 21h à compter de l'hiver prochain.

Mr Moret regrette qu'aucune information n'ait été effectuée via Actuvillage sur l'opération lancée par le Lion's Club et la Mairie d'Effiat pour un convoi d'aide humanitaire en Ukraine via la Moldavie.

Mr Vialard porte à la connaissance du Conseil que l'intervention de Mr Jahard lors du dernier Conseil au sujet de Mr Fouilloux est considérée comme de la délation.

Séance levée à minuit.